

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 NOVEMBRE 2017

Absente : LAFON Martine

Absent excusé : MICHELON Quentin

Secrétaire de séance : FOLTRAN Claude

## 1 ) Cérémonie du 11 Novembre 2017

Rendez-vous des élus à 10 H pour préparation de la salle. Départ du cortège à 10 H 45. Dépôt de gerbe à Loubières à 11 H, dépôt de gerbe à St Jean à 11 H 30  
Apéritif à la salle de Loubières à 12 H

## 2 ) Présentation du nouveau régime indemnitaire IFSE, mis en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2018

Régime indemnitaire qui concerne tous les agents titulaires de l'état, le but est d'uniformiser les indemnités sur la base d'un même statut.

## 3 ) Bulletin municipal à paraître avant le 25 Décembre 2017

A ce jour, il manque encore quelques informations pour finaliser la mise en page

## 4 ) Travaux d'aménagement de l'ancienne place du village

Ces travaux comportent 2 lots : Maçonnerie + réseaux divers  
9 entreprises ont pris connaissance du dossier. La remise des offres est demandée pour le 28 Novembre 2017 à 17 H. La commission examinera ces offres le même jour à 18 H.  
Les travaux débuteront en Janvier 2018.

## 5 ) Modification budgétaire

Suite aux recommandations de la perception, quelques modifications sont nécessaires. Elles concernent des transferts de compte à compte qui n'entraînent aucune modification finale de notre budget.

## 6 ) Questions diverses

Motion proposée en A.G. du SMDEA et votée à l'unanimité par les participants. Le conseil municipal de Loubières adopte cette motion à l'unanimité.

## 7 ) Eclairage public

A la demande de la Mairie, le SDE va intervenir sur notre éclairage public en remplaçant et déplaçant des points lumineux. Mise en place d'un point lumineux sur le parking du cimetière. Ces travaux ont un coût de 3 140 € pris en charge à 50 % par le syndicat et 50 % pris sur les fonds propres de la commune.

8 ) Le CCAS a été saisi d'un dossier de la part d'une personne de Loubières afin d'examiner l'abattement de la base de calcul qui détermine le montant de la taxe d'habitation. Après renseignement pris par le maire, et délibération du conseil, cette demande sera accordée.

9 ) Proposition d'une société ariégeoise pour l'installation d'un distributeur automatique de pain sur la commune

Le conseil se prononce pour cette installation sous réserve de certaines conditions : le lieu sera imposé par la mairie et aucun frais, sauf la fourniture d'électricité nécessaire au fonctionnement du distributeur.

10 ) Location de la salle polyvalente aux diverses associations extérieures à la commune et différents comités d'entreprises, avec manifestation à but non lucratif.

Le montant est fixé à 100 € pour 24 H

11 ) Le traditionnel goûter de Noël aura lieu le 14 Janvier 2018

La séance du conseil est levée à 19 H 45

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,